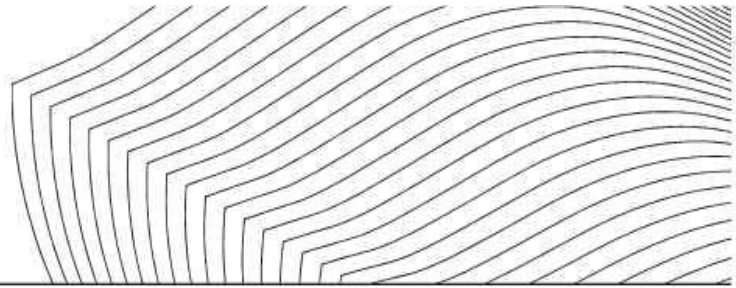




**Police**



Police Locale de Charleroi - 5330		Nombre de pages : 1
		Date : 10/07/2020
Hôtel de Police		
Bd P. Mayence, 67		
6000 CHARLEROI		
Tél. 071 21 16 40		

OBJET : PELERINAGE DE LA MADELEINE 2020	
Votre correspondant : Luc BARBIER, Commissaire de Police	
Destinataires :	

Chers amis Madeleineux,

Nous avons été informés par les présidents de vos 3 comités que beaucoup d'entre vous avaient l'intention, malgré les mesures covid, de faire la marche de la Madeleine sous forme d'un pèlerinage.

C'est à dire de manière individuelle, sans costume et sans musicien.

Comme chaque année, la Zone de Police sera partenaire de ce pèlerinage et au vu des mesures prises pour lutter contre le covid, nous serons d'autant plus présent à vos côtés.

Le but de notre présence sera évidemment dans un premier temps de vous escorter afin d'assurer votre sécurité sur l'itinéraire, mais également d'assurer que les mesures décidées par le Conseil National de Sécurité sont respectées.

Nous vous rappelons ci-dessous les principales règles à respecter dans le cadre de la marche qui nous concerne.

Les règles d'hygiène, de distanciation sociale et de port du masque restent les règles d'or.

S'agissant d'un comportement individuel et non d'un évènement organisé, **seuls des groupes de 15 personnes maximum sont autorisés, la distanciation sera respectée entre les groupes**

Nous vous invitons fortement à prendre directement le chemin du pèlerinage dès votre arrivée sur la place Francq.

Si cette règle ne devait pas être respectée, des procès verbaux seront rédigés pour chacun des membres du groupe, avec à la clé une amende de 250 €.

Le pèlerinage se fera sur les trottoirs en respectant le code de la route.

Pour ce qui est du comportement dans les établissements horeca, outre les mesures qui doivent être prises par les tenanciers, les clients doivent aussi respecter les règles suivantes :

- Un maximum de 15 personnes par table
- Seules les places assises à table sont autorisées
- Chaque client doit rester assis à sa propre table
- Aucun service au bar n'est autorisé

Par ailleurs le Bourgmestre a pris un arrêté interdisant aux cafés d'ouvrir avant 10.00 sur le territoire de la Ville de Charleroi.

Une réunion s'est également déroulée avec les membres de la cellule évènement de la Ville de Charleroi et les membres de vos comités.

Suite à cette réunion il a été confirmé qu'il était interdit de faire le pèlerinage en costume, avec des musiciens ou à cheval.

Comme à l'habitude, le personnel qui sera engagé sur cet évènement sera composé des membres du poste de police du district nord qui connaissent très bien le folklore et les mentalités liées à la marche de la Madeleine.

Cependant au vu des risques importants liés à la propagation du virus, le personnel sera intraitable et une tolérance zéro sera d'application, par rapport au non respect des mesures ci-dessus.

C'est pourquoi nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre sens civique afin qu'aucune infraction ne soit commise et que ce pèlerinage se déroule dans le cadre d'une ambiance familiale sous le signe du respect.

Nous vous rappelons que votre marche est inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et qu'il est de votre devoir d'y faire honneur.

Afin d'être complet, nous joignons au présent la dernière version officielle de la FAQ du centre de crise covid.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne fête de la Madeleine.

Luc Barbier

Commissaire de Police

Chef Poste Secteur Nord.